

## **Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits**

En cas de litige avec une administration, vous pouvez saisir le juge administratif. Mais vous pouvez aussi faire une réclamation auprès de cette administration. Il y a deux types de réclamations possibles : le recours gracieux, adressé à l'agent qui a pris la décision, et le recours hiérarchique, adressé à son supérieur. Vous pouvez également saisir le Défenseur des droits et, dans certains cas particuliers, un médiateur spécialisé, pour trouver une solution amiable.

- Recours gracieux , hiérarchique ou préalable obligatoire (Rapo)
- Recours au Défenseur des droits pour un litige avec l'administration
- Litige avec les forces de l'ordre ou un organisme privé chargé de la sécurité

### **Questions – Réponses**

- Comment saisir le Médiateur du groupe La Poste ?

Toutes les questions réponses

### **Et aussi...**

- Agir en justice contre l'administration
- Litiges avec la Sécurité sociale
- Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation...)

### **Pour en savoir plus**

- Site du Défenseur des droits  
Source : Défenseur des droits

### **Services en ligne**

- Saisir en ligne le Défenseur des droits  
Téléservice
- Saisir en ligne le Médiateur du groupe La Poste  
Téléservice
- Saisir en ligne l'Inspection générale de la police nationale (IGPN)  
Téléservice
- Saisir en ligne l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)  
Téléservice



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00